



Détournement mineur, droit des parents

Par **ptitchou**, le **05/05/2008** à **22:54**

Bonjour,

J'ai décidé de vous écrire car j'ai des doutes concernant ma relation amoureuse.

J'ai 17 ans et bientôt 18 ans en octobre

Je sors avec un homme de 29 ans

Et actuellement cela ne se passe pas très bien entre mes parents et lui.

Ma mère me menace de porter plainte si ça se passe pas bien ... j'aimerais savoir si elle a le droit ? et si mon copain risque d'aller en prison ou payer une amende ? car je suis encore mineur ...

J'espère avoir une réponse le plus tot possible

Merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **06/05/2008** à **00:25**

Bonjour.

Pas de soucis pour vous sauf si votre copain exerce une autorité sur vous (par exemple, c'est votre prof', un patron..etc)

Sinon, ce délit n'est réprimé que si la fille a moins de 15 ans.